



3 février 2017 – Communiqué de la Fédération CGT des Services publics

CNFPT : Comment faire plus avec moins : une adéquation impossible

Le dernier conseil d'administration du CNFPT, le 25 janvier 2017 avait à débattre à la fois de la stratégie d'adaptation suite au maintien du taux de cotisation à 0,9% et sur rapport d'orientation budgétaire 2017.

En dépit de ses promesses, le gouvernement avec la complicité de sa majorité parlementaire a décidé de maintenir le taux de cotisation à 0,9% pour 2017. Une fois de plus, les fonctionnaires territoriaux sont confrontés à une trahison.

Face à cette attaque au droit à la formation professionnelle des agents territoriaux et du CNFPT, la Fédération CGT des Services publics considère que trop d'acteurs de la fonction publique territoriale ne se sont pas mobilisés pour exiger le rétablissement du 1%. Le positionnement plus qu'ambigu, voire, le silence de certaines associations d'élus ou d'associations professionnelles en est la parfaite illustration.

Avec le maintien du 0,9% pour le CNFPT, c'est une baisse du produit de la cotisation de 35 millions rien que pour 2017. Alors que dans le même temps, les besoins en matière de formation ne cessent de s'accroître !

Pour la Fédération CGT des Services publics, il est inadmissible que les fonctionnaires territoriaux fassent les frais d'une politique d'austérité qu'ils refusent. De même, le non-rétablissement du 1% est à la fois irresponsable et dangereux pour le devenir du CNFPT.

Au cours du dernier du conseil d'administration, la délégation CGT a exprimé son désaccord quant à la baisse proposée du budget formation en 2017 de 18%. Elle a salué le maintien du remboursement des frais de déplacement, la baisse des formations « en intra » et a fait part de ses propositions pour que vive le droit à la formation professionnelle dans la Fonction publique territoriale.

Au-delà des mesures conjoncturelles, la Fédération CGT des Services publics ne se résigne pas, contrairement à certains élus politiques de droite et à la CFDT au maintien du 0,9% de la cotisation pour le CNFPT. Le service public local, les usagers, les fonctionnaires territoriaux méritent mieux. Le CNFPT a besoin de plus de recette, plus de moyen et non l'inverse !

Dans le cadre de sa campagne de mobilisation pour le maintien et de développement du service public et de la fonction publique territoriale, la Fédération CGT des Services publics, revendique le rétablissement à minima de 1%, première étape pour le 3% nécessaire au regard des besoins en matière de formation professionnelle.

Avec les salariés, elle portera haut et fort durant la campagne des élections présidentielles et législatives ses revendications.